

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Mars 2019



L'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2019 :

Indicateurs :

(En milliers de dinars)

	Du 01/01/19 au 31/03/19	Du 01/01/18 au 31/03/18	Au 31/03/19	Au 31/03/18	Evolution Mars 19- Mars 18	Au 31/12/2018
1- Produits d'exploitation bancaire	136 477	128 550	136 477	128 550	7 927	522 448
*Intérêts	99 305	85 119	99 305	85 119	14 186	357 371
*Commissions en produits	14 850	15 029	14 850	15 029	-179	66 012
*Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	22 322	28 402	22 322	28 402	-6 080	99 065
2- Charges d'exploitation bancaire	80 396	63 485	80 396	63 485	16 911	276 059
*Intérêts encourus	77 631	60 937	77 631	60 937	16 694	263 244
*Commissions encourues	2765	2548	2 765	2 548	217	12 815
3- Produit Net Bancaire	56 081	65 065	56 081	65 065	-8 984	246 389
4- Autres produits d'exploitation	30	27	30	27	3	111
5- Charges opératoires, dont:	40 975	36 222	40 975	36 222	4 753	164 020
*Frais de personnel	23 966	21 213	23 966	21 213	2 753	93 579
*Charges générales d'exploitation	13 314	11 668	13 314	11 668	1 646	54 092
6- Structure du portefeuille au Bilan:			1 356 279	1 397 230	-40 951	1 366 910
*Portefeuille-titres commercial		(1)	0	880 087	-880 087	0
*Portefeuille-titres d'investissement		(1)	1 356 279	517 143	839 136	1 366 910
7- Encours des crédits à la clientèle apparaissant au Bilan nets de provisions et agios réservés			4 120 353	4 281 369	-161 016	4 155 435
8- Encours des dépôts de la clientèle au Bilan, dont :			4 750 648	4 502 101	248 547	4 655 248
*Dépôts à vue			1 508 047	1 518 079	-10 033	1 544 504
*Dépôts d'épargne			1 088 872	1 021 764	67 108	1 082 519
9- Emprunts et ressources spéciales au Bilan			245 503	255 774	-10 271	248 267
10- Capitaux propres apparaissant au Bilan(*)			575 360	581 734	-6 374	546 455

(*) Avant répartition du résultat

(1)Compte tenu d'un reclassement du portefeuille des bons des trésors assimilables.

I –Bases retenues pour l’élaboration des indicateurs trimestriels arrêtés au 31 Mars 2019

1) Référentiel d’élaboration des indicateurs d’activité

Les indicateurs d’activité de l’Arab Tunisian Bank sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes relatives aux établissements bancaires (normes 21 à 25) ; ainsi qu’aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2) Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les indicateurs d’activité sont établis selon les principes, normes comptables et règles de mesures qui se résument comme suit :

2-1. Règles de prise en compte des revenus :

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l’exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n’est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts : les intérêts sont comptabilisés à mesure qu’ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts réservés : les intérêts dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l’évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d’agios sur la base de l’article 9 de la circulaire BCT n° 91-24.

Commissions : sont prises en compte dans le résultat :

* lorsque le service est rendu

* à mesure qu’ils sont courus sur la période couverte par l’engagement ou la durée de réalisation du crédit.

2-2. Règles de constatation des dotations aux provisions :

Pour l’établissement des indicateurs d’activité au 31/03/2019, il a été procédé à l’évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 décembre 2013.

2-2. Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

a) Classement des titres :

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide
- Titres de placement : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois
- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées: les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice

b) Evaluation des titres :

- Les titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.
- Les droits préférentiels de souscriptions et les droits d'attributions sont inclus dans le coût
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à l'évaluation des titres à la valeur boursière pour les titres cotés et à la valeur d'usage pour les titres non cotés. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions, alors que les plus-values ne sont pas constatées.

c) Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titre sont constatés en résultat dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés ;

- les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi (décision de distribution de l'AGO de la société émettrice)
- les intérêts courus sur bons et obligations à la date de clôture sont des produits à recevoir constatés en produits

2-3. Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de change :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- réévaluation des comptes de position : à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours de réévaluation établi par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Les faits marquants au 31 Mars 2019.

Au terme du **premier trimestre 2019**, les principaux indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Bank se présentent comme suit :

- ✓ **Les crédits nets de provisions et d'agios réservés** ont atteint **4.120,4MD** à **fin mars 2019** contre **4.281,4MD** au **31/03/2018**.
- ✓ **Les dépôts de la clientèle** ont atteint **4.750,6 MD** au **31-03-2019** contre **4.502,1 MD** à **fin mars 2018** soit une hausse de **248,5 MD**. Cette hausse s'explique en partie par :
 1. L'évolution du volume des dépôts à terme, qui s'est établi à **1.956,2 MD** au **31/03/2019** contre **1.668,6 MD** à **fin mars 2018**.
 2. Une progression des comptes épargne de **6,57 %** et dont le solde s'est établi à **1.088,9 MD** au **31/03/2019** contre **1.021,8 MD** au **31/03/2018**.
- ✓ **Les produits d'exploitation bancaire** ont augmenté de **6,14%** pour atteindre **136,5MD** au **31/03/2019** contre **128,6MD** au **31/03/2018**.
- ✓ **Les charges d'exploitation bancaires** ont atteint **80,4 MD** au **31 mars 2019** contre **63,5 MD** au **31 mars 2018** soit une hausse de **16,9 MD**.
- ✓ **Le produit net bancaire** au **31-03-2019** s'est inscrit à **56,1 MD** contre **65,1 MD** pour la même période **2018**.
- ✓ **Les charges opératoires de la banque** ont atteint **41 MD** à **fin mars 2019** contre **36,2MD** à **fin mars 2018**.